## Annexe E — INVITATION À SOUMISSIONNER (IAS) standard

*	Public Works and Government Services
	Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux

No of Page/	
N° de page	1

	No of Page/		
	N° de page	1	_
Date of Solicitation – Date de	la demande		
SEPTEMBER 28. 2022			
Address inquiries to – Adress	er toute demand	le de renseigr	ement à :
See Section 2, Article 4.	1		
See Section 2, Article 4.	1.		
Voir Section 2, Article 4	.1		
			•
Destination			
C C 2 A A			
See Section 2, Annex A.	•		
Voir Section 2, Annexe	A.		

## **RETURN BIDS TO:**

## **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca

& Marius.Lacasse@dfo-mpo.gc.ca

### STANDARD REQUEST FOR BID

### **INVITATION À SOUMISSIONNER - STANDARD**

The Bidder offers to provide to Canada the goods, services or both listed in the bid solicitation in accordance with the conditions set out in the bid solicitation and the prices set out in the bid.

This bid solicitation is issued in accordance with the conditions of the Supply Arrangement E60PQ-140003/PQ.

Le soumissionnaire offre de fournir au Canada les biens, services ou les deux énumérés dans la demande de soumissions aux conditions prévues dans la demande de soumissions et aux prix indiqués dans la soumission.

Cette demande de soumissions est émise conformément aux conditions de l'arrangement en matière d'approvisionnement E60PQ-140003/PQ.

Solicitation No N° de la	Amendment No N° de
demande 30003447	modification
Supplier SA No N° de l'AMA de	
fournisseur:	
E60PQ-140003/	
Solicitation closes – La demande prend fin :	File No N° de dossier
à 14H00 EDT	
le 14 OCTOBRE, 2022	

#### Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified in the bid solicitation, all prices quoted must be net prices in Canadians funds including Canadian customs duties, excise taxes, must be FOB, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount for Applicable Taxes is to be shown as a separate item.

### Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, tous les prix indiqués doivent être des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être FAB, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiqué(s). Le montant des taxes applicables doit apparaître séparément.

Supplier Name and Address – Nom et adresse du fournisseur
Telephone No N° de téléphone
Facsimile No N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of supplier (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)
Signature : Date :



### **TABLE DES MATIÈRES**

l'article 3.

Section 1 — Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires Section 2 — Contrat subséquent comprenant la liste des biens et des services requis					
SECTION 1 — INVITATION ET DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES					
Étape 1. Pour les paliers 2 et 3 seulement (pour le palier 1, passer directement à l'étape 2)					
S'agit-il d'un marché de produits manufacturés particuliers? Non					
Étape 2. 🖂 Besoins concurrentiels ou 🗌 non concurrentiels					
Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:					
Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.					
Pour les besoins concurrentiels quand une seule soumission est reçue:					
Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants <u>APRÈS</u> la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :  • Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :  1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;  2. une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;  3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;  4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.					
Pour les besoins non concurrentiels :					
<ul> <li>Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes : <ol> <li>la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;</li> <li>une copie des factures payées pour des biens ou des services, ou les deux, de qualité et de quantité semblables, vendus à d'autres clients;</li> <li>une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice;</li> <li>toute autre pièce justificative demandée par le Canada.</li> </ol> </li> <li>Étape 3. Marché général ou SAEA</li> </ul>					

Le soumissionnaire doit également fournir les renseignements demandés à l'article 4 ci-dessous, au moment précisé dans

### Évaluation des soumissions

Invitation à soumissionner publiée par :							
l'Utilisateur désigné (UD) Ministère, organisme ou société d'État de l'utilisateur désigné (utilisateurs désignés) : Personne-ressource pour l'invitation à soumissionner :	Voir la section 2, paragraphe 4.1 ci-dessous.						
Clôture de l'Invitation à soumissionner — Présentation et heure indiquées ci-dessous.	<b>d'une soumission</b> Les soumissions doivent être soumises aux date						
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	Référez à la première page						
À l'emplacement physique :	Référez à la première page						
Demandes de renseignements sur l'invitation à soumissionner							
Sauf indication contraire dans la colonne adjacente, le soumissionnaire peut transmettre des demandes de renseignements au sujet de l'appel de soumissions à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la date de clôture de celle-ci. Les demandes reçues après cette date limite pourraient rester sans réponse.							

## SECTION 2 — CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1.	Modalités du contrat					
	Les modalités des parties 6B et 6C de l'AMA du fournisseur s'inscrivant dans la série E60PQ-140003//PQ s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.					
2.	Exigence en matière de sécurité (l'article coché s'applique)					
2.1	Les exigences de sécurité applicables sont énoncées dans la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité à l'annexe B du présent contrat. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité en respectant les modalités suivantes.					
	a. X L'entrepreneur peut être accompagné; il n'est pas nécessaire de détenir une cote de sécurité.  Les membres du personnel de l'entrepreneur NE PEUVENT PAS ACCÉDER AUX LIEUX DE TRAVAIL NI RÉALISER LES TRAVAUX si des renseignements ou des biens PROTÉGÉS ou CLASSIFIÉS s'y trouvent, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un représentant du ministère ou de l'organisme pour lequel les travaux sont réalisés.					
	b.		Une cote de sécurité est exigée. L'entrepreneur doit satisfaire aux exigences en présentes.	matière de cote de sécurité énoncées dans l'annexe B des		
	c.		Le présent contrat ne s'assortit d'aucune exige	ence en matière de sécurité.		
3.	Beso	oin				
3.1		-	reneur doit effectuer les travaux énumérés à l'an	nexe A.		
4.			ables			
4.1			contractante (utilisateur désigné)			
			arius Lacasse (Consultant)			
			ecialiste en approvissionnement			
			e, organisme ou société d'État : Peches et			
	Oce					
			:200 Kent			
			éphone :			
			:Marius.Lacasse@dfo-mpo.gc.ca			
4.2	Chargé de projet (à remplir à l'attribution du contrat)  L'Autorité du projet (AP) représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés, conformément au contrat, qui comprend des dispositions lui permettant d'autoriser la livraison et l'installation. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat.					
	L'Autorité du projet (AP) doit aussi s'assurer que les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site respectent le délai accordé au fournisseur pour aller livrer et installer le mobilier au site selon le calendrier principal de l'entrepreneur général (un représentant du Canada, ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada).					
	Non					
	Titre					
			e, organisme ou société d'État :			
		esse				
		e tei rriel	éphone :			
4.3			: ntant de l'entrepreneur			
4.5	•		nexe A (ci-jointe), tableau 9 ci-dessous.			
5.			és de paiement			
3.	La case cochée s'applique. Si l'AMA de l'entrepreneur indique l'acceptation des paiements par carte de crédit, cette méthode pourrait être utilisée conjointement avec ce qui suit.  Paiement unique					
	amque					

	X Paiements multiples
6.	Facturation (facultatif)
	En plus de respecter les modalités de facturation énoncées dans le GMAPT, l'entrepreneur doit envoyer l'original et
	une copie de la facture à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement :
	Nom de l'organisation et personne-ressource : [À remplir au moment de l'attribution du contrat]
	Adresse :

## ANNEXE A BESOIN et BASE DE PAIEMENT

1. Sélection de la catégorie
Règle de combinaison de catégories :
Pour des raisons de compatibilité, les catégories suivantes seront regroupées à des fins d'évaluation et d'attribution du contrat :
La règle s'applique uniquement aux catégories cochées. Les catégories non cochées seront évaluées séparément et peuvent être accordées à plusieurs fournisseurs.
Catégorie 1
Catégorie 2
Catégorie 5
Exception : lorsqu'on utilise la règle des catégories combinées de catégorie 1, 2, 5, les UD peuvent calculer le pourcentage de PNODAMA dans le cadre d'un AMA autorisé (tel que défini dans leur document d'appel d'offres) par rapport à la quantité totale des catégories combinées.
Règle relative à la mise à niveau conceptuelle :
L'utilisateur désigné peut exercer une option de mise à niveau des produits jusqu'à 20 % de chaque total de produit de chaque catégorie (avant les taxes applicables) après l'attribution du contrat.
Le montant pour la mise à niveau conceptuelle est utilisé à la discrétion du l'autorité du projet, avant la fabrication / la commande des produits, Le l'autorité du projet fournira à l'entrepreneur un avis écrit des produits à l'annexe A du contrat qui sont sélectionnés pour la mise à niveau conceptuelle. L'entrepreneur fournira le prix relatif aux mises à niveau de produit jusqu'à un maximum de 20 % du coût total du ou des produits indiqués au tableau 8. L'autorité contractante publiera une modification au contrat comprenant les mises à niveau conceptuelles, ainsi que les prix.
Le fournisseur atteste que les produits de mise à niveau conceptuelle offerts seront conformes à toutes les spécifications et respecteront les exigences relatives aux essais détaillées dans les spécifications de l'arrangement en matière d'approvisionnement.
Mise à niveau conceptuelle : Processus visant à remplacer un produit par une version novatrice ou améliorée de ce même produit.
Les produits Non AMA peuvent être incorporés dans l'IAS et ne doivent pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie. Les éléments de la Non AMA doivent être ajoutés à la catégorie la plus étroitement liée et doivent être génériques

Le besoin comprend la ou les catégories de travaux suivante(s):

a. Catégorie 1 – Système de cloisons interraccordables et autostables

Catégorie 1a – Cloisons interraccordables (se reporter à l'annexe C)				
Catégorie 1b – Éléments d'appui et mobilier autostable				
RÈGLE : Produit de rangement en métal				
Les utilisateurs désignés peuvent se procurer des produits de rangement en métal, faisant partie de la catégorie 1, lorsque les produits de rangement en métal feront partie d'une exigence pour un ou plusieurs postes de travail. Si cette règle ne s'applique pas, la catégorie 3 doit être utilisée pour les produits de rangement en métal faisant partie de cette catégorie.				
b. Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable				
c. Catégorie 3 – Classeurs et meubles de rangement en métal				
Il est acceptable d'indiquer la hauteur maximale des tours d'entreposage personnelles, des garde-robes et des armoires de rangement, selon 6B. 4.1 de l'AMA (table 1 de plus amples détails relatifs aux produits).				
d. Catégorie 4 – Produits autostables en placage de bois				
e. Catégorie 5 – Équipements auxiliaires et appareils d'éclairage				
f. Catégorie 6 – Locaux de soutien et espaces de collaboration				
<b>RÈGLE</b> : La catégorie 6 peut être divisée davantage par local ou par article semblable afin d'accroître ou de permettre la concurrence. Par « local », on entend un lieu disponible pour une utilisation particulière, comme une salle de réunion ou une aire de collaboration. Par « article semblable », on entend des produits dont la conception et la construction sont similaires. Les produits Non AMA peuvent être ajoutés à n'importe quelle sous-division ou à sa propre sous-division.				
L'utilisateur désigné doit indiquer comment la catégorie 6 sera sous-divisée dans le tableau de produits pour la catégorie 6.				
g. Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA – Catégorie(s) :				
ts et tableaux d'établissement des prix				

### 2. Produi

Date d'inspection du site : À coordonner avec le chargé de projet après l'attribution du contrat. (Consulter l'article 4 de l'annexe A de l'AMA pour les directives relatives à l'inspection du site et à la documentation.)

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES: Les soumissionnaires doivent remplir la section B des tableaux désignés par l'utilisateur désigné dans le présent article, ainsi que les tableaux 8 et 9. Les soumissionnaires doivent fournir une offre complète de produits pour chaque catégorie ou sous-division de la CAT 6, s'ils souhaitent soumettre une offre pour être conformes.

\*\*Veuillez-vous reporter au point 6A.7. Vous y trouverez des directives relatives à la soumission de produits ne figurant pas dans la liste de produits approuvés.\*\*

Dans tout marché attribué, le mot « soumission » désigne l'engagement pris par le fournisseur, et le mot « soumissionnaire » désigne « l'entrepreneur ».

### Mobiliers destine' aux locaux de soutiens

Tableau 1 – Tableau des produits

Tableau 1 – Tableau des produits  Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ				Section B – SOUMISSION DU FOURNISSE			DU FOURNISSEUR
N°	CIUGdC	Description du produit (De plus amples détails relatifs aux produits peuvent être ajoutés, au besoin, conformément à 6B. 4.1 de l'AMA.)	Qté	** Veuillez fournir des informations supplémentaires Oui/non	N° de pièce du fournisseur	Prix unitaire ferme** \$	Total calculé [Qté x Prix] \$
1	6MMTSMSQPL30L30WNNX	Table de réunion, Non électrifié	4	Oui/non		\$	\$
2	6MMTSMSQPL36L36WNNX	Table de réunion, Non électrifié	1	Oui/non		\$	\$
3	6MMTSMROPL36XXXWNNX	Table de réunion, Non électrifié	4	Oui/non		\$	\$
4	6MMTSMROPL48XXXWNNX	Table de réunion, Non électrifié	1				
5	6MMTSMROPL42XXXWNNX	Table de réunion, Non électrifié	1	Oui/non		\$	\$
6	6MMTSMREPL30L48WNNX	Table de réunion, Non électrifié, coins arrondis	1				
7	6MMTMDREOL30L72WYNX	Table de réunion, Non électrifié, coins arrondis	3				
8	6MMTMDREOL36L72WYNX	Table de réunion, Non électrifié, coins arrondis	3				
9	6CCMVAROPL36XXXPNXX	Table de réunion pour zone de collaboration Non électrifié • Hauteur : 41" à 43"	2				
10	6CKIVAREGL30L60TNXX	Table îlot de cuisine, Non électrifié •	3				

	T	T	1			1	1
		Hauteur : 34" à 37"					
11	6CLTVAREXLW7<36ONXX	Table pour	7				
11	OCET VARIENEW/ COONXX	ordinateur	'				
		portatif					
12	6CNTCHREGLW8606UYXX	Table	3				
		d'appoint					
		étroite,					
		18" de					
		profondeur x					
		66" de					
		longueur •					
		Hauteur					
		comptoir					
13	6SBATWXXLUW3G19LMNN	Siège	1				
		rembourrés –					
		Banquette					
		sans					
		traversin de dossier, ±					
		60" de					
		longueur					
14	6SBATHXXLUW5G19LMNN	Siège	6				
	OOD, THIN WEEK TOO TO ENHANT	rembourrés –					
		Banquette					
		sans					
		traversin de					
		dossier, ±					
		72" de					
		longueur					
15	6SLCWAXXFUXXXXXMXXX	Siège	6				
		rembourrés –					
		Fauteuil					
		d'aire de					
		repos avec accoudoir					
16	6SUCROXXLUX8XXXLXXX	Siège	2				
10		rembourrés –	-				
		Tabouret					
		rembourré					
		avec roulette					
17	6SMORBXXLU25G19LNNN	Siège	11				
		rembourrés –					
		Banquette					
		modulaire,					
		sans dossier					
		± 36 po de					
40	OKRODI IOVA SVVVD OVA	longueur	1				
18	6KBSBHxxSY15XXXROYX	Tabouret de bars	14				
		Dais	1				
d t.							
**Ve	**Veuillez fournir des informations supplémentaires:						

Le Canada demande aux soumissionnaires: de fournir des dessins et / ou des images avec une documentation descriptive pour ces produits avec votre soumission.

Les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA (ne doit pas dépasser 30% de la quantité ferme par catégorie)

Le fournisseur signe et certifie que tous les produits non disponibles dans le cadre d'un AMA proposés seront conformes à toutes les spécifications et répondront aux exigences d'essai détaillées à l'annexe D.

Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B –	SOUMISSION	DU FOURNISSEUR	
N°	Produits non disponibles dans le cadre d'un AMA	Qté	**	Nº de pièce du	Prix	Total calculé
			Veuillez fournir	fournisseur	unitaire	[Qté x Prix]
			des informations		ferme**	\$
			supplémentaires		\$	
			Oui/non			
					\$	\$
			Oui/non			
					\$	\$
			Oui/non			
			Total de	es produits	\$	
Ajouter des lignes au besoin.						

#### Tableau 2 - Livraison

	Section A – BESOIN DE	Section B – SOUMISSI	ON DU FOURNISSEUR		
Nº du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur doit fournir et livrer comme indiqué ci- dessous**	Prix de lot ferme \$
1	104 Dalhousie, Québec QC G1K 7Y7  LIVRAISON SE FERA PAR PHASE SELON LE CALENDRIER SUIVANT:  PHASE 1 (1 <sup>ER</sup> & 2 <sup>E</sup> ) SEMAINE DU 9 JANVIER, 2023  PHASE 2 (4 <sup>E</sup> ) SEMAINE DU 6 FEVRIER, 2023  PHASE 3 (3 <sup>E</sup> ) SEMAINE DU 27 Fevrier 2023  À NOTER: La liste du mobilier à livrer à chacune des phases sera transmise au manufacturier sélectionné	Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le : 1 mars 2023	À partir de 16h en semaine	: semaines  Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison et l'installation de mobilier.	\$

*Heures normales de travail de 8 h à 17 h, conformément à l'article 5, annexe A de l'AMA	Total des livraisons :	\$
**L'autorité du projet doit fournir au fournisseur l'autorisation d'aller de l'avant. Il doit le faire avant la date limite de la livraison, en tenant compte du temps de livraison indiqué par le fournisseur. Le gouvernement du Canada se dégage de toute responsabilité advenant le cas où un fournisseur choisirait d'aller de l'avant sans l'autorisation de l'autorité du projet.		
Ajouter des lignes au besoin.		

### Tableau 3 - Installation

	Section A – BESOIN DE L'UTILISATEUR DÉSIGNÉ			Section B – SOUMISSION DU FOURNISSEUR	
Nº du produit tiré du Tableau 1	Lieu	Date voulue** (AAAA-MM-JJ)	Heure voulue : Heures normales de travail ou En dehors des heures normales de travail*	Le fournisseur installera comme ci- dessous **	Prix de lot ferme \$
1	104 Dalhousie, Québec QC G1K 7Y7	AAAA-MM-JJ	Entre 8h et 17h en semaine	: semaines suivant la fourniture et la livraison Le délai standard est de 6 à 10 semaines pour la livraison du mobilier.	\$
** L'autorit faire avant indiqué par advenant le l'autorité d	té du projet doit fournir au fourni la date limite de l'installation, en r le fournisseur. Le gouvernement e cas où un fournisseur choisirait u projet.	Prix total de l'installation :	\$		

Tableau 4 – Produit optionnel Le cas échéant, copier/coller/mod	
Tableau 5 – Livraison optionnelle Le cas échéant, copier/coller/mod	
Tableau 6 – Installation optionne Le cas échéant, copier/coller/mod	

### Tableau 7 – Éléments de finition standard et installations du Canada aux fins de la livraison et des attestations

1.	Éléments de finition standard				
1.1	L'utilisateur désigné doit consulter le site Web du fournisseur indiqué à la partie 6A de l'AMA pour connaître les éléments de				
	finition offerts.				
	Dans les dix jours ouvrables suivant l'octroi du contrat, l'autorité contractante enverra à l'entrepreneur un avis écrit indiquant le				
	choix d'éléments de finition du Canada pour chacun des produits figurant à l'annexe A.				

	L'entrepreneur livrera les produ	uits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne				
	L'entrepreneur livrera les produits correspondant au choix d'éléments de finition du Canada. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés au Canada.					
2.	Installations du Canada où se fera la livraison  Les employés et les sous-traitants du fournisseur qui doivent accéder au site sont tenus de se conformer aux plans de santé et sécurité établis pour le site, et à toute loi en vigueur dans la province ou le territoire où les travaux sont exécutés.  Pendant la période du contrat, un représentant du Canada ou un ou des fournisseurs de services sous contrat avec le gouvernement du Canada peuvent demander la liste des employés et des sous-traitants ayant besoin d'accéder au site pour exécuter les travaux, ainsi que leur cote de					
	sécurité. L'information doit être communiquée dans le délai prescrit pour veiller à ce que la fourniture, la livraison et l'installation du mobilier soien en conformité avec le calendrier principal.					
2.1	Quai de chargement/lieu					
Α	Lieu	104 Dalhousie, Quebec QC				
		Note : Entrée par la porte côté stationnement à l'arrière du bâtiment				
В	Quai de chargement	non				
С	Rampe de chargement (i.e. inexistant hydraulique, électrique, etc.)					
D	Porte	inexistant				
Е	Monte-charge	Non				
F	Autre (préciser)	Dimensions maximales permises pour les camions (incluant la boîte ou la remorque, 20 pieds maximum (ex. : camion cube) INTERDIT AUX 53 PIEDS				

3.	Continuité des attestations
	Le soumissionnaire atteste qu'en soumettant une soumission en réponse à l'IAS, le soumissionnaire ainsi que tous les membres du soumissionnaire si le soumissionnaire est une coentreprise, continuent de se conformer à toutes les attestations suivantes énumérées aux parties 6A et 6B de l'AMA du soumissionnaire pour les espaces de travail.
	Le Canada peut exiger des copies des certifications environnementales avant l'attribution du contrat, selon les délais précisés par l'utilisateur désigné.
3.1	Dispositions relatives à l'intégrité
3.2	Le programme fédéral pour l'équité en matière d'emploi visant les entrepreneurs
3.4	Conformité du produit
3.5	L'attestation des prix (conformément à l'AMA, partie 6B).

### Tableau 8 – Évaluation de la soumission et total du contrat

(le Canada peut remplir ce tableau si le soumissionnaire ne l'a pas fait)

1	Total <b>ferme</b> des produits (Tableau 1)	\$
2	Total <b>ferme</b> des livraisons (Tableau 2)	\$
3	Total <b>ferme</b> des installations (Tableau 3)	\$
4	Total des produits <b>optionnels</b> (Tableau 4) (Applicable si l'option est exercée)	\$
5	Total des livraisons <b>optionnelles</b> (Tableau 5) (Applicable si l'option est exercée)	\$
6	Total des installations <b>optionnelles</b> (Tableau 6) (Applicable si l'option est exercée)	\$
7	Coût total du matériel, conformément à l'article 1.5 de l'annexe A-1 de l'AMA (s'il y a lieu)	\$
8	Prix évalué (soumission) total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7) [À supprimer au moment de l'attribution du contrat]	\$
9	Prix du contrat (1 + 2 + 3 + 7) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
10	Taxes applicables : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$
11	Coût estimatif total (9 + 10) : [applicable uniquement au moment de l'attribution du contrat]	\$

<sup>\*</sup> Taxes applicables en sus.

### Tableau 9 – Représentant autorisé du soumissionnaire

1.	Représentant autorisé du soumissionnaire pour la soumission et le contrat		
	Nom:	Numéro de téléphone :	
		Courriel:	
		NEA:	
		No. Ariba:	

# ANNEXE B EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Aucune exigence relative à la sécurité n'est associée au présent contrat.